

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 17/07/2024 - 31381 - 2007 B 08029 - 393 542 428 - LogiRep

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA 20^{EME} DELIBERATION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six avril,
A neuf heures trente,

Les membres du Conseil de Surveillance de la SA d'HLM LogiRep se sont réunis au siège social de la Société sis 127 rue Gambetta à (92150) Suresnes physiquement et/ou à distance en visioconférence.

Membres du Conseil de Surveillance présents :

- Monsieur Michel PELISSIER, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Michel QUATRE, vice-Président du Conseil de Surveillance
- Polylogis SAS, représenté par Monsieur Jean-François DUPUIS
- Crédit coopératif, représenté par Monsieur Eric GAZAILLE
- Crédit Mutuel ARKEA, représenté par Monsieur Philippe MENIGOZ
- Apaslog, représenté par Monsieur David GUILHOURRE
- Conseil Départemental des Hauts de Seine, représenté par Madame Agnès POTTIER-DUMAS (*visioconférence*)
- Madame Raphaëlle GILABER
- Monsieur Joël CHARTAGNAC
- Madame Catherine AUBEY-BERTHELOT
- DELTA DORE FINANCE, représenté par Monsieur Pascal PORTELLI (*visioconférence*)
- Monsieur Jean-Luc GARCIA
- Monsieur Marcel MENDY, membre du Conseil de Surveillance représentant des locataires
- Monsieur Edouard GROSZ, membre du Conseil de Surveillance représentant des locataires (*visioconférence*)
- Monsieur Samir RHAZZOUL, membre du Conseil de Surveillance représentant des locataires (*visioconférence*)
- Monsieur Dominique CLAUDIUS-PETIT, Censeur

Membres absents et excusés ayant donné pouvoir :

- Caisse d'Epargne Ile de France, représentée par Monsieur Sébastien de VANSAY, ayant donné pouvoir à Monsieur PELISSIER

Membres absents et excusés n'ayant pas donné pouvoir :

- Métropole Rouen Normandie, représentée par Madame Charlotte GOUJON
- Etablissement Public Territorial Plaine Commune, représenté par Monsieur Adrien DELACROIX

Assistent également à la réunion :

- Madame Karine JULIEN-ELKAÏM, Présidente du Directoire,
- Monsieur Jean-Christophe PICHON, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire
- Monsieur Cédric LORET, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire
- Monsieur Franck GIROUARD, Directeur Juridique Groupe, Secrétaire du Conseil
- Madame Samira MARMONT, Directrice Générale Adjointe de LogiRep
- Monsieur Said EL ATFI, Juriste Groupe
- Monsieur François MAGAT, (représenté par Madame Corinne MARTIAL), représentant le Cabinet Fiduciaire Expertise Conseil, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Christian BANDE, représentant le Cabinet GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes

- **Les représentants du Comité Social et Economique :**

- Madame Farida DJARBOUB
- Madame Claudine NEMA
- Monsieur Jean-Marc ZAMOUR

Le Président, constatant que plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance est présente, déclare que le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

* * *

Préambule du Président

Concernant les membres du conseil représentant les locataires : suite à la fusion absorption de la Semipfa par notre société le 31 décembre 2023, la réglementation (article L 411-2-1 du CCH) impose que les élus représentants des locataires des deux sociétés désignent parmi eux les élus appelés à siéger dans le nouveau conseil. A défaut, ils sont désignés par le représentant de l'Etat.

Pour mémoire :

Pour la Semipfa, deux (2) élus représentants les locataires siégeaient au sein du conseil d'administration :

- Monsieur Wilfried LUNEL (**liste CNL**, élu en 2022 avec 54 voix)
- Madame Amal BOUARGUE (**liste CLCV**, élue en 2022 avec 70 voix)

Pour LogiRep, trois (3) élus représentants les locataires siégeaient au sein du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Marcel MENDY (**liste CNL**, élu en 2022 avec 1492 voix)
- Monsieur Edouard GROSZ (**liste CLCV**, élu en 2022 avec 573 voix)
- Monsieur Samir RHAZZOUL (**liste CGL**, élu en 2022 avec 467 voix)

La société LogiRep a saisi le préfet des Hauts de seine le 25 mars 2024 faute d'accord entre les élus représentants des locataires à l'issue de la réunion du 21 mars 2024 organisée par la Direction relation clients particuliers.


Par mail réceptionné ce matin à 9 heures, la DRIHL du 92 nous nous a adressé l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine (DRIHL92-SHRU n° 2024-057 du 25 avril 2024) portant désignation des représentants des locataires au sein du Conseil de Surveillance de la société LogiRep, à savoir :

- Madame Amal BOUARGUE (CLCV)
- Monsieur Marcel MENDY (CNL)
- Monsieur Samir RHAZZOUL (CGL)

Le conseil de surveillance souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des locataires.

.../...

Fait à Suresnes le 24 juin 2024
Pour extrait certifié conforme à l'original


 Franck GIROUARD
 Directeur Juridique Groupe
 Secrétaire de Séance